

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2025

Convocation du 28 mars 2025 Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mr Pierre LAGRANGE est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure , Nadine GARNIER, Anne-Marie VOISE ,DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien, ,

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Betty HILAIRE-LOMBARD, Mrs Jean-Philippe LAMY, Guillaume BOUCHER.

Pouvoirs : Mr Guillaume BOUCHER donne pouvoir à Mme Nadine Garnier , Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir à Mr Bernard Deloménie

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2025
- CF Compte Financier Unique (ex compte administratif) Tous budgets
- Affectations des résultats Tous budgets
- Budgets primitifs 2025 Tous budgets
- Vote des taux
- Ressources Humaines (avancements de grade et titularisation)
- Terrain Rue Cécile Sabourdy
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h05

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir rajouter deux sujets à l'ordre du jour : motion de soutien pour dire STOP aux violences dans la vie publique en Haute-Vienne et groupement d'achats pour les granulés.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (8 + 2 pouvoirs)

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2025 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque

VOTE : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10)

CF Compte Financier Unique (ex compte administratif) Assainissement

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 21 046.28 €

Total des dépenses : 18 778.08 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de + 2 268.20 €

L'excédent de fonctionnement 2023 reporté étant de 7 142.73 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2024 de : **9 410.93 €** (2 268.20 + 7 142.73).

Section d'investissement :

Total des recettes : 16 148.00 €

Total des dépenses : 13 455.74 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de + 2 692.26 €

L'excédent d'investissement 2023 reporté étant de 37 439.18 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de **40 131.44 €** (37 439.18 + 2 692.26)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes : les emprunts pour 4 603.74 €, les amortissements de subventions d'équipement pour 8 852.00 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes : les amortissements autres pour 16 148.00 €

Nous n'avons pas de restes à réaliser (travaux commencés non terminés au 31.12.2024)

Dette :

Annuité de l'exercice 2024 : 5 963.30 € dont capital : 4 603.74 € et intérêts : 1 359.56 €. Cet emprunt se termine en 2038.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 9 410.93 € sera reporté au budget primitif 2025 en report à nouveau créditeur, ligne 002.

Il est à noter que nous n'avons pratiquement pas de dépenses et un seul emprunt. Nous n'avons aucune créance non recouvrée antérieure au 31.12.2023 sur ce budget.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire sort de la salle et Mr Simon Cuillerdier, 1^{er} adjoint est nommé président de séance.

Vote pour approuver le CFU 2024 du budget assainissement : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 7+1 pouvoir (8). DELIBERATION N°2025-08.

CF Compte Financier Unique (ex compte administratif) Commune

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 630 355.71 €

Total des dépenses : 567 408.89 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 62 946.82 €. **(2023 : 84 194.41 €)**

L'excédent de fonctionnement 2023 reporté étant de 102 707.19 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2024 de : **165 654.01 €** après l'affectation du résultat 2023 de 102 707.19 €. (102 707.19 + 62 944.82)

Section d'investissement :

Total des recettes : 169 733.25 €

Total des dépenses : 107 110.92 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 62 662.33 € (2023 : 16 617.52 €)

L'excédent d'investissement 2023 reporté étant de 16 617.52 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de 79 279.85 € (16 617.52 + 62 662.33)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- * l'acompte de l'aménagement du parking de La Planche pour 5 088.84 €, C/2313
- * le solde de la maîtrise d'œuvre du parking de La Planche pour 504.00 €, C/2312
- * l'isolation des classes pour 271.07 €, C/2313 * le bardage des ateliers pour 790.70 €, C/2315
- * l'eds salle polyvalente et ateliers pour 1 055.08 €, C/2181 et C/2315
- * le changement de serrures ateliers et cuisine de la salle polyvalente pour 636.00 €, C/2315
- * le sol salle archives pour 326.03 €, C/2315 * l'annuité de l'emprunt pour 31 445.30 €, C/1641
- * l'achat de matériel cantine et vaisselle salle polyvalente pour 2 553.20 €, C/2188, C/2315
- * le changement de la douche logement n°1 mairie pour 1 130.16 €, C/2315
- * la mise en place de l'extinction de l'éclairage public pour 1 673.48 €, C/2152
- * les annonces pour l'appel d'offres du comptoir pour 712.00 €, C/2313
- * les diagnostics étude de sol au comptoir pour 3 666.00 €, C/2313
- * les honoraires architecte et bureaux d'études pour le Comptoir pour 33 400.96 €, C/21318 C/2313
- * la végétalisation de la cour de l'école pour 564.00 €, C/2128 * les fossés pour 2 741.40 €, C/2151 .
- * le fonds de concours pour la caserne de Pierre-Buffière pour 445.76 €, C/204132

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- * le FCTVA pour 10 916.36 €, C/10222
- * la taxe d'aménagement pour 338.56 €, C/10226
- * Subventions de l'ETAT :
 - 113 559 € représentant la subvention de la DRAC pour la médiathèque, C/1321
 - 10 714.03 € représentant le solde pour la création de la chaufferie, C/1328
- * les subventions du DEPARTEMENT :
 - 15 584.39 € représentant le solde pour les travaux de voirie communale 2024, C/1323
- * la subvention du SEHV : 627.56 € pour l'extinction de l'éclairage public, C/1321

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 192 354.00 € en dépenses (dépenses engagées mais non mandatées)

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 92 075.02 € en recettes (recettes qui ont fait l'objet d'un arrêté de subvention)

Le besoin de financement à couvrir est de **20 999.13 €**.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 144 654.88 € sera reporté au budget primitif 2024 en report à nouveau créditeur, ligne 002.

Dette :

Annuité de l'exercice 2024 : capital : 31 445.30 € et intérêts : 4 287.88 €

Etat du personnel : Personnel au 31 décembre 2024.

Administratif	Technique	Médico-Social
1 rédacteur stagiaire 1 adjoint administratif en CDD à temps non complet (agence postale)	1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet titulaire 2 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe à temps complet titulaire 1 adjoint technique CDD à temps non complet non titulaire (Cantine)	1 ATSEM principal 2 ^{ème} classe à temps non complet titulaire 1 adjoint technique CDD à temps non complet (Atsem) 1 apprentie (Atsem)

Nous avons une seule créance non recouvrée antérieure au 31.12.2023 sur ce budget pour 1.70 €.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire sort de la salle et Mr Simon Cuillerdier, 1^{er} adjoint est nommé président de séance.

Vote pour approuver le CFU 2024 du budget commune : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 7+1 pouvoir (8). DELIBERATION N°2025-09.

Affectations des résultats. Assainissement

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	7 142,73
excédent d'investissement antérieur reporté	37 439,18

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	2 692,26
solde d'exécution cumulé	40 131,44

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	40 131,44
------------------------------------	-----------

rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	40 131,44
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	2 268,20
résultat antérieur	7 142,73
TOTAL A AFFECTER	9 410,93

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créateur)	9 410,93
TOTAL	9 410,93

Vote pour l'approbation de l'affectation des résultats 2024. Assainissement : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-10

Affectations des résultats. Commune

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur)	102 707,19
excédent d'investissement antérieur reporté	16 617,52

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	62 662,33
solde d'exécution cumulé	79 279,85

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	192 354,00
recettes d'investissement	92 075,02
SOLDE	-

Nous n'avons pas de restes à réaliser.

Les amortissements 2025 sont :

- Amortissement des biens et des études : 20 000.00 €
- Amortissement des subventions correspondantes : 20 000.00 €

Peu de travaux sont prévus sur ce budget. Une somme de 44 739.18 € sera imputée en investissement pour permettre d'effectuer des travaux non prévus à ce jour.

Dette :

Annuité de l'exercice 2025 : 5 963.30 € dont capital : 4 683.84 € et intérêts : 1 279.46 €

Le capital restant dû au 01.01.2025 est de : 75 532.01 €

Le capital restant dû au 31.12.2025 est de : 68 848.17 €

Vote pour l'approbation du budget 2025 Assainissement : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-12

Taux d'imposition 2025

Actuellement :

-taxe foncière bâti: 33.00 % -taxe foncière non bâti : 53.02 % -taxe habitation : 11.96 %

Il est à noter cette année une baisse des bases. Pour cette année une nouvelle règle est mise en place :

- si, après application des règles de lien, le taux de TH est inférieur au taux plafond de **12,18 %**
- possibilité d'augmenter le taux de TH de **0,812 %**
- sans dépasser le plafond de **12,18 %**

Proposition :

-taxe foncière bâti: 33.00 % -taxe foncière non bâti : 53.02 % -taxe habitation : 12.18 %

Vote pour l'approbation de la décision en matière de taux : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-13

Neutralisation d'amortissements

Pour rappel, avec la m57, nous sommes tenus d'amortir sur l'année N. Nous amortirons les 2 fonds de concours versés pour la construction des casernes de pompiers comme suit.

Nexon : 1985 € C/2041412

Dépenses	Recettes	Intitulé	Montant
Article 6811 chapitre 042	Article 2841412 chapitre 040	Fonds de concours caserne Nexon	1 985 €
Article 198 chapitre 040	Article 77681 chapitre 042	1985 €	

Pierre Buffière : 11531.06 € C/2041482 dont 75% versés en 2025 (8 648.29 €) et 25% en 2026

Dépenses	Recettes	Intitulé	Montant
Article 6811 chapitre 042	Article 28041482.chapitre 040	Fonds de concours caserne Pierre- Buffière	8 648.29 € + 445.74 € (versés en 2024)soit 9 094.03 €
Article 198 chapitre 040	Article 77681 chapitre 042	8 648.29 € + 445.74 € (versés en 2024) soit 9 094.03 €	

Vote pour la neutralisation des amortissements budget commune : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-14

Budget 2025 Commune

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 758 102.06 €

Total des dépenses : 758 102.06 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un excédent de fonctionnement 2024 de : 144 654.88 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 758 102.06 €

recettes crédits ouverts : 613 447.18 e + 144 654.88 €) = 758 102.06 €

Section d'investissement :

Total des recettes : 626 247.99 €

Total des dépenses : 626 247.99 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un solde d'exécution d'investissement 2024 de : 79 279.85 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 433 893.99 € + 192 354.00 € de RAR = 626 247.99 €

recettes crédits ouverts : 454 893.12 € + 92 075.02 € de RAR + solde d'exécution 2024 de 79 279.85 € = 626 247.99 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 192 354.00 € en dépenses (fonds de concours casernes pour 19 554.00 €, terrain La Planche pour 21 000.00 €, comptoir pour 150 000.00 €, étagères archives pour 1 800.00 €)

En recettes les restes à réaliser sont de 92 075.02 € (comptoir : Conseil Départemental, DETR,) ce sont des subventions en attente.

En plus des restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont les suivantes : des travaux du comptoir (300 000.00 €), l'achat d'une tondeuse (2 040.00 €), d'un broyeur (8 280.00 € avec reprise de l'ancien), l'achat d'un ordinateur et de petit mobilier, d'un chapiteau et d'un vidéo projecteur pour environ 13 000.00 €, les fonds de concours des casernes et l'annuité de l'emprunt pour 31 818.98 €.

Les recettes d'investissement sont les suivantes : le FCTVA (récupération de la TVA sur les investissements 2024 (30 000.00 €), la taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme sur les nouvelles constructions 2 000 €), les subventions du Département pour le Terrain de La

Planche, le comptoir, les subventions de l'Etat et de la Région pour les mêmes travaux. Un virement à la section d'investissement sera effectué pour une somme de 50 000.00 € et un emprunt sera souscrit.

Dette :

Annuité de l'exercice 2025 : 35 733.18 € dont capital : 31 818.98 €.et intérêts : 3 914.98 € .

La ligne de trésorerie a été signée pour 100 000 €. La prévision d'un emprunt sera intégrée dans ce budget.

Vote pour l'approbation du budget 2025 et la fongibilité des crédits (possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre hors chapitre du personnel : 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement). Commune : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-15

Ressources Humaines (avancements de grade et titularisation) :

--Cette année, trois agents peuvent prétendre à un avancement de grade SANS concours ou examen professionnel :

*2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe peuvent passer adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe au 01 mai 2025. Ils sont titulaires de leur grade depuis le 1^{er} janvier 2020.

*1 ATSEM principale de 2^{ème} classe peut passer ATSEM principale de 1^{ère} classe au 01 mai 2025. Il est titulaire de son grade depuis le 1^{er} septembre 2019.

--Un agent a été nommé rédacteur stagiaire au 01 juin 2024 suite à la réussite au concours. Il peut prétendre à sa titularisation en juin 2025.

Vote pour 3 avancements de grade sans concours ou examen professionnel et pour la création de ces 3 grades (2 à temps complet, 1 à temps non complet pour 28 heures par semaine, approuvant nouveau tableau des effectifs, vote pour la titularisation : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-16

Terrain Rue Cécile Sabourdy:

Monsieur le Maire rappelle la discussion du 03 mars concernant la maison située au 8 Rue Cécile Sabourdy qui a été achetée . Mr le maire avait rencontré les acquéreurs afin de discuter de la possibilité qu'ils cèdent à la commune une partie de la cour sur le côté du bâtiment et devant le cabinet d'infirmières. Il faut bien entendu laisser une place aux infirmières. Il s'agit de lancer la discussion pour voir ce qui peut être fait. Sur la base de la proposition faite par les propriétaires, la commune va faire une deuxième proposition en indiquant qu'elle souhaite :

--plus de terrain entre le bâti de la parcelle 52 et de la parcelle 51 afin de pouvoir accéder à la partie jardin pour l'entretenir

--plus de terrain sur la partie « jardin » sur la parcelle 1067 à hauteur de la limite des parcelles 53/61 car si la parcelle 51 change de propriétaire, il faut avoir une partie jardin qui reste exploitable. Revoir les limites du terrain avec les propriétaires voisins avant le passage d'un géomètre (phase de négociation).

Monsieur Deloménie et Mme Dangla-Gendreau ont rencontré à nouveau les propriétaires le 29 mars et sont tombés d'accord sur le découpage proposé, à savoir que la mairie souhaite conserver un passage sur le côté et une partie sur le haut du terrain.

Il faudra pour cela demander le passage d'un géomètre pour procéder au bornage, aux frais de la commune, les propriétaires se chargeant de l'entretien des abords par le biais d'une convention.

Vote pour acter cette limitation de parcelles et autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-17

Motion contre les violences contre la vie publique en Haute-Vienne.

Les élus, les agents de la fonction publique, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger. L'Association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne, l'Association des Maires et élus de la Haute-Vienne et l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité ont signé ensemble une motion de soutien pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne.

Vote pour soutenir cette motion POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-18

Groupement d'achats pour les granulés.

Depuis 2024, le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne a mis en place à la demande de ses membres, un groupement d'achat pour l'approvisionnement en granulés de bois. Ce dernier s'achevant le 31 décembre 2025, le SEHV souhaite continuer. Nous sommes satisfaits de la qualité des granulés mais les délais de livraison sont à notre avis un peu trop longs (3 semaines). Après avoir demandé les tarifs à d'autres fournisseurs, il s'avère qu'ils sont plus élevés, même si les délais sont plus courts.

Vote pour rejoindre le groupement de commandes pour les granulés de bois : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10). DELIBERATION N°2025-19

Affaires diverses

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à la pose de la 1^{ère} pierre pour les travaux du comptoir et de la bibliothèque qui aura lieu en présence de Monsieur le Préfet le Mercredi 30 avril 2025 à 15 heures.

Prochaine réunion prévue le **lundi 19 mai à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45

DELIBERATIONS DU 07 avril 2025

N°2025-08 : Approbation du compte financier unique 2024 de l'assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-09 : Approbation du compte financier unique 2024 de la commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-10 : Approbation de l'affectation du résultat assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-11 : Approbation de l'affectation du résultat commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-12 : Approbation du Budget Primitif 2025 assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-13 : Vote des taux 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-14 : Neutralisation des amortissements budget commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-15 : Approbation du Budget Primitif 2025 et fongibilité des crédits Commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-16 : Création de grade d'adjoints technique principal de 1 ^{ère} classe et ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-17 : Terrain Rue Cécile Sabourdy, division parcellaire	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-18 : Soutien à la motion contre les violences contre la vie publique en Haute-Vienne.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-19 : Adhésion au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois (2026-2028)	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE

Le secrétaire de séance, Pierre LAGRANGE

